



COMMISSION REGIONALE F.A.F.A.

PROCES-VERBAL N°4

Mardi 7 mars 2023

À Lisieux

Présents : M. ROUTIER Marc, Président

MM. BERLY Jean-Michel (Visioconférence), DUBOURG Vincent (Visioconférence), MORICEAU Pierre, ORTIZ Frédéric, VOISIN Bertrand (Visioconférence).

Excusés : MM. BAILLARD Patrick, CHAPILLON Jean-Claude, FERET Romain, GOURDEL Sébastien, LAUGEROTTE Raymond, ROUELLE Maurice.

Assistent : Mmes DAYAUX Charline et DREUX Ophélie

La séance est ouverte par Marc ROUTIER, Président de la commission.

1 – Adoption du procès-verbal

Le PV N°03 du 20 janvier 2023 publié le 6 février 2023 est adopté à l'unanimité.

2 – ANS / FAFA Emploi

2.1 – CAMPAGNE ANS 2023

Charline DAYAUX informe les membres du lancement officiel de la campagne ANS PSF 2023 dès le lundi 6 mars. L'enveloppe nationale a légèrement diminué (-8.9%), ce qui présage d'une répercussion sur l'enveloppe régionale qui n'est, à ce jour, pas encore connue.

Elle annonce les quelques nouveautés de cette campagne notamment :

- Fin de la possibilité de reporter les crédits d'une saison à une autre, donc obligation pour les clubs de déposer les bilans des actions 2022 avant le 30 juin 2023 ;
- Date de clôture de la campagne : **30 avril 2023**
- Utilisation d'un modèle de PV unique transmis par l'ANS

Elle communique les informations transmises aux référents départementaux lors de la visioconférence organisée le mercredi 1^{er} mars :

- nouvelle mission des référents : traitement des bilans à partir de cette saison, exceptés ceux des années COVID ;
- date de la Commission Régionale validant l'ensemble des montants, le mardi 30 mai 2023 ;
- nouvelle référente régionale à partir de la saison prochaine : Ludivine GARCIA.

Concernant la communication, les clubs ont reçu un mailing de la part de la FFF et un article sera mise en ligne sur le site de la Ligue.

Une relance sera effectuée lorsque les éléments concernant l'ANS Régional seront communiqués (Emploi et Apprentissage).

2.2 – FAFA Emploi

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Charline DAYAUX informe de l'ouverture du dispositif pour la saison 2023/2024 depuis le 1^{er} mars et des nouveautés notamment :

- alignement de la politique du dispositif à celle de l'ANS Emploi c'est-à-dire un versement sur 3 ans au lieu de 4 initialement et un plafonnement en cas d'aide versée par l'ANS (4000€ au lieu de 8000€)
- le versement de l'aide interviendra en deux temps (décembre et mai)
- aide fixe peu importe la date de l'embauche

Elle rappelle que les dossiers doivent être déposés et validés **deux mois** avant la date d'embauche. Concernant les renouvellements, la date butoir pour le dépôt des pièces est le 15 mai.

Nous rappelons aux Districts, qu'en cas de demande d'informations des clubs, ils doivent **impérativement** prendre contact avec Ludivine, référente régionale du dossier Fafa EMPLOI, qui établira la viabilité ou non du projet. Sans cette prise de contact, le dossier sera refusé.

Par ailleurs, la FFF ayant transmis la gestion de ce dossier à l'IFF, les membres sont informés qu'à partir de cette saison, les dossiers ne seront plus validés par cette commission mais par la Commission Régionale Emploi et Formation.

3 – F.A.F.A. Équipements

3.1 – Dossiers en instruction

Il est rappelé que l'envoi des dossiers doit se faire avant le **21 avril 2023**.

Un point est effectué sur les dossiers en instruction par district. Le Président et les membres de la commission ont validés plusieurs dossiers (Cf : Annexe 1) sous réserve d'une validation fédérale.

3.2 – Dossier en paiement – Date d'échéance en 2023

Ophélie DREUX présente le calendrier d'échéances mis en place afin d'informer les référents et membres des Districts sur les prochaines échéances 2023. Le document sera envoyé à tous pour permettre un traitement des dossiers dans les meilleurs délais.

4– FOOT5

Depuis janvier 2023, afin d'obtenir un co-financement Fafa / ANS pour la création d'un terrain de FOOT5 un dossier unique doit être effectué (Cf : Annexe 2).

Le dossier doit être directement transmis à : agence-es@agencedusport.fr / Agence nationale du Sport, 4-6 rue Truillot – 94200 Ivry-sur-seine.

À noter également :

- **Éligibilité de l'ensemble des territoires, avec priorité pour les territoires carencés ZRR-QPV ;**
- Le porteur de projet a **12 mois pour commencer les travaux** à compter de la notification de financement **et ensuite, 24 mois pour effectuer les travaux (NB: les travaux ne doivent pas commencer tant que l'accord d'attribution d'une subvention n'a pas été notifié) ;**
- **La Commission nationale ANS-FFF** se réunira tous les deux mois pour étudier les dossiers reçus (1^{ère} réunion : début mars 2023) ;
- **Versement commun ANS-FFF** avec possibilité de solliciter une avance et/ou des acomptes ;
- Date limite de dépôt des dossiers : **30 septembre 2023**.

5– Fafa TRANSPORT

À la suite d'un point effectué sur les dossiers transport, la commission prend note que le District de Seine-Maritime, en accord avec le Conseil Départemental, ne souhaite pas le cumul des subventions (Fafa et Région/Département).

Ophélie DREUX informe les membres, que compte tenu de la situation relative aux délais de livraison des véhicules Volkswagen, le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a décidé lors de sa réunion du 02 mars 2023, d'accorder de manière automatique une prorogation jusqu'au 31 décembre 2024 pour tous les dossiers Fafa Transports validés par les services de la Fédération à partir du 1^{er} juillet 2022.



Pour information, le modèle CARAVELLE / TRANSPORTER 6 VOLKSWAGEN (9 places) n'est plus disponible à la commande depuis le 3 mars 2023.

La date prévisionnelle de la prochaine réunion F.A.F.A est le lundi 24 avril 2023.

**Le Président de la Commission F.A.F.A.
M. ROUTIER Marc**



**Secrétaire de séance
M. MORICEAU Pierre**

